

ADT-INET Conseil d'Administration du 15 janvier 2014 Compte rendu

Présents : Laurence MALHERBE, Claude SORET-VIROLLE, Sonia KRUSKOVIC, Geneviève ANCEL, Thierry DARRIGRAND, Frédéric PIN, Gérard LHOMME, Boris PETROFF.

Excusés : Jean OUACHEE, Bruno PAULMIER, Corinne DE FILIPIS, Jean-Louis HENO, Alain ANANOS, Pierre PATET, Francis ASSAILLY.

1. Critères pour l'examen professionnel de l'administrateur territorial

Quoiqu'interrogatif sur l'abandon de la promotion interne pour l'accès au cadre de emploi d'administrateur territorial, l'adt/inet a décidé de s'investir pleinement aux côtés du CNFPT dans l'organisation de cet examen. Bruno Romoli représentant notre association lors des rencontres initiées à cet effet par le CNFPT ne pouvant se rendre à celle convoquée le 15 janvier pour de graves raisons personnelles, c'est Claude Soret-Virolle et Thierry Darrigrand qui l'ont remplacé.

Avant cela, le CA a longuement débattu des critères et modalités d'organisation de cet examen professionnel.

De ces débats ressortent les éléments suivants :

- *Candidats déclarés admissibles* : qu'au moins 1/5 des postulants à cet examen soit admissible, c'est-à-dire reçu par le jury et que ce même jury auditionne a minima 3 fois plus de candidats que de postes ouverts. (Par exemple, s'il devait y avoir 800 dossiers déposés et recevables, pour 40 postes ouverts, il faudrait que le nombre de candidats déclarés admissibles c'est-à-dire convoqués devant le jury soit au moins de $800/5 = 160$. S'il n'y avait que 400 dossiers déposés pour ces mêmes 40 postes, le nombre de candidats admissibles devrait être de $400 \times 3 = 120$).
- *Objectivité de la sélection sur dossiers* : nous proposons qu'il y ait une double lecture des dossiers par la Commission ad hoc et que cette Commission réexamine les dossiers dont les avis des 2 commissaires divergent ; cette Commission devrait être paritaire et composée à part sensiblement égales d'Administrateurs territoriaux, Personnes qualifiées et Elus locaux).
-

- **Critères de sélection** : l'idée fondamentale que défend l'ad/inet (rejoignant en cela l'avis d'un rapport qui vient d'être publié concernant la sélection des lauréats de l'examen professionnel des administrateurs civils) est de **favoriser les parcours atypiques, c'est-à-dire différents de ceux des administrateurs concours**. De cette dynamique découle les propositions suivantes :
 - **Pas de critères exclusifs** : ni en termes démographiques, de formation initiale, de mobilité, de notation ou évaluation, d'expérience managériale ou d'âge. Ces éléments peuvent constituer autant d'éléments positifs d'appréciation sans qu'aucun ne soit obligatoire.
 - **Particulièrement en terme démographique ou de formation initiale** : cet examen professionnel doit permettre aux candidats exerçant leurs responsabilités dans des collectivités de taille moyenne ou petite (10/40 000 habitants) d'accéder au cadre d'emploi des administrateurs s'ils en démontrent les capacités. Il en va de même pour les candidats que les hasards de la vie ou les surcharges de travail professionnel ou familial n'ont pas permis de suivre un cursus universitaire ni de faire valoir une VAE.
 - **Pour autant l'ancienneté professionnelle en collectivité territoriale nous semble déterminante** : la barre pouvant être fixée à 10 ans. De même il paraît préférable de **limiter à 55 ans l'âge d'accessibilité** à cet examen professionnel. Enfin les efforts de **formation professionnelle** et notamment de cycles longs sont des éléments d'appréciation particulièrement positifs.
 - **Stagissant de la mobilité** celle-ci doit être appréciée autant en interne (des missions différentes dans une même collectivité) qu'en externe.
 - Les administrateurs territoriaux pouvant, marginalement exercer des missions d'expertise et non seulement de management, l'expérience managériale ne nous paraît pas indispensable, pour autant une attention toute particulière doit être portée aux candidats exerçant des fonctions de Direction générale.
 - Nous approuvons l'idée d'une **parité femme/homme** dans le nombre de postes ouverts chaque année.
 - Enfin nous estimons que la Commission (puis le jury) peuvent déclarés admissibles et promus un ou des candidats au profil très exceptionnel qui ne répondent pas au faisceau de critères évoqués ci-dessus mais qui constituent **des coups de CŒ ur** !

2. Symposium du 6 février 2014

Les difficultés comptables sinon budgétaires de l'Université de VSQY, les retards dans le lancement et la promotion de notre symposium et la proximité des élections municipales rendent périlleuses l'organisation matérielle de cette manifestation et nous font craindre une faible affluence à ce Symposium dont le thème reste cependant tout à fait pertinent.

C'est pourquoi, en accord avec l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines (et le LAREQUOI) nous proposons de le reporter à l'automne prochain.

Compte tenu des manifestations organisées à cette époque (Convention adgcf, Universités de la FPT, Congrès du SNDGCT, Congrès des Maires..) et des vacances scolaires, nous suggérons de retenir la date du jeudi 6 novembre 2014.

Une réunion est prévue ce 15 janvier à l'Université de VSQY pour décider des modalités pratiques de ce report.

3. ETS 2013 et 2014

Bilan mitigé de cette édition et notamment de l'atelier que nous avons coproduit avec le SNDGCT et qui n'a pas tout à fait répondu (par la forme et dans le fond) à nos ambitions. Ce fut cependant une belle manifestation qui prouve le dynamisme de notre profession et sa vigueur ! Et une belle première pour la ville de Lyon.

La thématique de l'innovation est à mettre à l'actif de l'INET, même si les ateliers sont restés encore cette fois trop stéréotypés et académiques, à l'exception des expérimentations d'atelier en mode créatif et collectif.

Attention : les couts d'inscription (500 " par personne) semblent excessifs à de nombreuses collectivités. A l'inverse un grand bravo pour les droits d'inscription réduits (50 ") pour les étudiants et retraités !

Pour 2014, le CA décide de principe de participer à l'organisation des ETS et de proposer (plutôt avec le SNDGCT que sans, mais à voir en fonction de la thématique) un atelier. L'ADT-INET participera à la réunion qui sera certainement organisée en février pour réfléchir aux thématiques de l'édition 2014.

Laurence MALHERBE demandera également à l'INET des éléments de retour sur les différents ateliers 2013.

4. Contribution à un ouvrage universitaire sur les réseaux de service public.

L'adt/inet a été sollicité par Christophe Assens (du laboratoire du LAREQUOI) pour écrire un chapitre de l'ouvrage qui coordonne sur **Les réseaux de service public : Entre soi dans l'intérêt général**. Laurence Malherbe, Claude Soret-Virolle et Boris Petroff ont répondu à cette commande et cet article (dont une version 6 a été diffusée par Boris dans sa dernière lettre) devrait être finalisé cette semaine pour un ouvrage à paraître courant de l'année 2014.

La contribution à cet ouvrage est l'occasion pour notre association de poursuivre son œuvre de capitalisation de son « patrimoine intellectuel » depuis la création de l'association et de poursuivre le travail pour les années à venir.

Cette contribution participe du travail de visibilité de notre association au sein des réseaux des associations professionnelles de la FPT.

5. Colloque AIRMAP

Notre association a également été sollicitée par l'Association AIRMAP qui regroupe des Universités spécialisées dans le management public pour intervenir lors de leur colloque (les 20 et 21 mai à Aix en Provence) sur le thème suivant : **action publique : la fin**

Site Internet : <http://www.adtinet.fr> - SIREN 412 350 258 - APE : 913E

Présidente : Laurence MALHERBE - Hôtel de Ville d'Antibes Juan les pins- Cour Masséna BP 2205 06600 ANTIBES Cedex- laurence.malherbe@ville-antibes.fr

Trésorier : Cotisations /adhésion boris.petroff@free.fr 06 75 88 42 18

Secrétaire Général : Francis ASSAILLY - REMS - 2, esplanade Léo Lagrange 51100 REIMS francis.assailly@mairie-reims.fr

justifie-t-elle les moyens ? Nous avons décidé de répondre favorablement à cette sollicitation.

L'ADT-INET présentera un atelier aux côtés de JVSQEY sur la thématique du management social et solidaire : « La délicate conciliation entre fins et moyens : quels enseignements tirer du management des organisations sociales et solidaires ? »

6. Départ de Joseph Carles

On ne présente pas Joseph Carles aux anciens de l'INET : il est depuis des dizaines d'années le pilier de ces cycles longs, le plus bel empêqueur de penser en rond et un membre exigeant autant que chaleureux du jury de soutenance des mémoires. Joseph fait valoir, comme on dit, ses droits à la retraite cette année ! Le CA de l'adt/inet entend fêter comme il se doit cette personnalité hors du commun de notre formation professionnelle. En accord avec la direction de l'INET et de l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines, cette fête se déroulera à Strasbourg le mercredi 5 mars au terme du jury de la promo 47 du CSM.

L'adt/inet a décidé la rédaction d'un **Livre Blanc pour Joseph** et de solliciter à cet effet tous les anciens stagiaires pour qu'ils nous adresse un souvenir, une anecdote, un témoignage de ce que fut pour eux la confrontation avec Joseph Carles. La discrétion la plus grande est souhaitée pour que ce soit le 5 mars une surprise pour l'intéressé

7. 30 ans de la FPT.. et incidents de carrière

Rappel : rdv au Sénat le 31 janvier pour la manifestation organisée par le CNFPT. Notre association est également sollicitée pour proposer un ou des intervenants dans le débat général.

A ce propos, le CA de l'adt/inet rejoint la proposition de Hugues Clepkens de se pencher davantage sur l'avenir de notre Fonction publique territoriale que sur son passé.

Il condamne par ailleurs fermement les propositions d'un parlementaire (Xavier Bertrand pour ne pas le nommer) qui souhaite limiter la FP aux missions régaliennes (Police, Justice, Armée, Diplomatie et km) à courir seul ou par relais de peut être Etat civil) et la remplacer par un Spoil System et une fonction de droit privé !

Incidents de carrière : la peur n'efface pas le danger. Tout en condamnant toute banalisation des décharges de fonction, notre association participera aux réunions organisées par le CNFPT avec les CdG pour préparer les collègues à ces éventuels incidents. C'est Bruno Paulmier qui nous représentera.

Enfin avis favorable pour tenir dans cette période animée une bourse des emplois de direction via notre association.

8. Renouvellement du CA

Compte tenu des échéances électorales, le CA décide de reporter à l'AG de décembre (lors des ETS) le renouvellement de son CA et sa Présidente !

9. Marathorial

Celui-ci se annonce bien.

Rappel : c'est une manifestation sportive et conviviale destinée aux agents (et élus) des collectivités territoriales, autour d'une course pédestre, un marathon (42.195 km). Il se

Site Internet : <http://www.adtinet.fr> - SIREN 412 350 258 - APE : 913E

Présidente : Laurence MALHERBE - Hôtel de Ville d'Antibes Juan les pins- Cour Masséna BP 2205 06600 ANTIBES Cedex- laurence.malherbe@ville-antibes.fr

Trésorier : Cotisations /adhésion boris.petroff@free.fr 06 75 88 42 18

Secrétaire Général : Francis ASSAILLY - REMS - 2, esplanade Léo Lagrange 51100 REIMS francis.assailly@mairie-reims.fr

déroulera dans le cadre du Marathon de l'Ardèche dans la vallée de l'Eyrieux entre La Voulte sur Rhône et Le Cheylard le dimanche 7 septembre 2014 .

L'UNASAT, Union nationale des Associations Sportives des Agents Territoriaux et le CNAS, Comité National d'Action Sociale apportent leur concours à cette épreuve déjà soutenue par la Gazette des Communes.

10. Echanges divers

Nous avons consacré une demi-heure du CA à des échanges un peu à bâtons rompus pour partager notre vécu professionnel actuel, marqué par une certaine schizophrénie entre un mouvement bien réel pour faire évoluer les pratiques managériales dans nos collectivités, pour les rendre plus participatives, à l'image de ce qui se fait depuis quelques temps dans le secteur privé et parallèlement une tentation très forte, face aux contraintes budgétaires, d'opposer à ce mouvement des procédures plus dirigistes et centralisatrices.

Nous avons échangé sur la responsabilité des Directions Générales de rester vigilants face à ce mouvement, qui risque de voir revenir dans nos pratiques des méthodes qui ont échoué dans le passé.

L'innovation, le management participatif et collaboratif impliquant la créativité des agents, la prise de risque pour sortir des contraintes financières, doivent rester des axes de travail dans les mois qui viennent.

« Il ne faut pas nier la réalité, mais cela ne signifie pas que nous devons l'accepter » ! ce sont les termes d'un ouvrage dont Geneviève ANCEL nous a parlé de Roland GORI « la dignité de penser ».

Compte rendu de la réunion Symposium

Les représentants de l'Université de St Quentin en Yvelines (Christophe Assens, Quentin ?, Emmanuel ?, Sylvie ? et par téléphone Annie Bartoli) et de l'ADT inet (Laurence Malherbe et Boris Petroff) ont validé la proposition de report du Symposium à l'automne prochain.

Il s'agit d'un report et non d'une annulation et tout le travail préparatoire effectué pour le colloque du 6 février est confirmé. Le report de date permettant cependant de trouver un nouveau Grand Expert ?

L'Université et l'ADT-Inet préviendront dès cette semaine chacune de leur part les intervenants qu'elles avaient sollicités. Et leur proposeront la date du 6 novembre

Boris Petroff, chargé de proposer un texte très court justifiant ce report propose la formulation suivante :

*En raison de difficultés techniques et logistiques qui en ont retardé la promotion ainsi que la trop grande proximité avec les élections municipales, **le Symposium Pour un management social et solidaire** qui devait se tenir le jeudi 6 février 2014 dans les locaux de l'Université de Versailles St Quentin en Yvelines **est reporté à la date du jeudi 6 novembre 2014.***

Nous vous prions de nous excuser de ce report indépendant de notre volonté.

Le programme sera réactualisé dans les mois à venir et nous vous invitons à bloquer dès aujourd'hui cette date sur votre agenda.

Site Internet : <http://www.adtinet.fr> - SIREN 412 350 258 - APE : 913E

Présidente : Laurence MALHERBE - Hôtel de Ville d'Antibes Juan les pins- Cour Masséna BP 2205 06600 ANTIBES Cedex- laurence.malherbe@ville-antibes.fr

Trésorier : Cotisations /adhésion boris.petroff@free.fr 06 75 88 42 18

Secrétaire Général : Francis ASSAILLY - REMS - 2, esplanade Léo Lagrange 51100 REIMS francis.assailly@mairie-reims.fr

*Pour le Comité de pilotage,
Laurence Malherbe, Présidente de l'adt/inet et Annie Bartoli Directrice du Larequoi.*

Ce texte sera repris par toutes les parties prenantes (sous réserve de l'accord des intervenants pressentis sur la date du 6 novembre) et un communiqué de presse adressé par l'adt/inet aux publications du groupe du Moniteur.

Une prochaine réunion sera programmée en courant avril et rd est par ailleurs pris en marge du Colloque de l'AIMAP à Aix les 20/21 mai.

La séance est levée à 12 h 30.